

CRÉATION

Le SESSAD (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile), est rattaché au Dispositif médico-éducatif Jean Fayard (DIME).

Le SESSAD est géré par la Fondation OVE créée par Yves Farge en 1944, reconnue d'utilité publique, au service du handicap, du grand âge et de toutes les différences. La Fondation compte plus de 100 dispositifs et établissements dans 7 régions et plus de 2500 salariés. Pour développer ses actions auprès des personnes vulnérables, elle est éligible aux dons et aux leas.



Le SESSAD accompagne des enfants, adolescents, jeunes adultes, filles et garçons, âgés de 0 à 20 ans.



Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH)

AUTORITÉ DE CONTRÔLE

Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes



- 20 places pour des jeunes porteurs de troubles du développement intellectuel (SESSAD DIME Jean Fayard),
- 28 places pour des jeunes porteurs de troubles du neurodéveloppement et de troubles du développement psychique (SESSAD Marie Studlé),
- 12 places pour des jeunes porteurs de troubles du spectre autistique (SESSAD DIME Jean Fayard).

Équipe interdisciplinaire

Une directrice adjointe, une cheffe de service SESSAD et psychologue clinicienne, des éducateurs spécialisés et un éducateur en activités physiques et adaptées, une équipe thérapeutique.



Situation géographique

Les 2 SESSAD (SESSAD DIME Jean Fayard et SESSAD Marie Studlé) sont rattachés au DIME Jean Fayard situé à Pommiers.

Une annexe du SESSAD se situe 51, rue Pierre Morin à Villefranche-sur-Saône.

Contact

- Directrice adjointe :
 Séverine LOURADOUR severine.louradour@fondation-ove.fr
- Cheffe de service SESSAD :
 Solenne CAVANIHAC solenne.cavanihac@fondation-ove.fr



SESSAD Rhône Nord 257, route de Montclair 69480 POMMIERS

Tél. 06 15 26 53 57

www.fondation-ove.fr







SESSAD Rhône Nord

PRÉSENTATION

Le SESSAD apporte aux usagers et aux familles une expertise et un accompagnement individualisé.

Il intervient auprès des jeunes dans un but de maintien dans les dispositifs ordinaires d'éducation, de scolarisation, de socialisation, de pré-professionnalisation.

Les interventions du SESSAD peuvent se faire dans les différents lieux de vie et d'activités du jeune (domicile, école, lieux de formation, activités extra-scolaires, lieux de droit commun). Le SESSAD a aussi une mission ressource pour les partenaires.

L'ADMISSION

L'enfant peut bénéficier d'un accompagnement SESSAD si :

- Il possède une notification de la MDPH,
- Il est âgé de 20 ans maximum,
- Il réside et suit une scolarité ou une formation en milieu ordinaire,
- Ses besoins correspondent à l'accompagnement proposé par l'équipe du SESSAD,
- Les parents ou représentants légaux adhèrent et soutiennent les propositions d'accompagnement.

LES ACCOMPAGNEMENTS PROPOSÉS

Le service propose des accompagnements éducatifs, pédagogiques et de soins, adaptés et évolutifs, propres à chaque situation individuelle.

Les accompagnements en SESSAD favorisent l'intégration scolaire et sociale, la gestion des émotions, l'acquisition de



l'autonomie grâce à des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux et éducatifs. Ils permettent à chaque jeune de trouver dans son environnement les ressources nécessaires à son développement, à sa vie sociale et professionnelle. L'équipe pluridisciplinaire s'engage dans un accompagnement global tant auprès du jeune, de sa famille et de la fratrie.

Le jeune peut bénéficier :

- D'un accompagnement éducatif: Il est suivi par des professionnels du champ éducatif qui l'aident dans l'apprentissage de l'autonomie au quotidien. Chaque jeune, selon ses besoins, participe en petits groupes ou en individuel à des ateliers éducatifs (artistiques, sportifs, culturels, habiletés sociales, médiation animale et sensorielle...) et à des ateliers à visée professionnelle. Il peut également être accompagné dans l'accès au logement.
- **D'un accompagnement pédagogique** : L'enfant est scolarisé dans son milieu ordinaire et bénéficie dans le même temps du soutien de l'équipe pluridisciplinaire.
- **D'un accompagnement thérapeutique**: Selon ses besoins, il peut bénéficier d'un suivi psychologique, infirmier, neuropsychologique et en psychomotricité. De plus, il est possible d'éffectuer un suivi orthophonique conventionné avec le SESSAD.

Le médecin psychiatre rencontre les enfants de manière ponctuelle.



LE PARTENARIAT AVEC LE JEUNE ET SA FAMILLE

Les éducateurs spécialisés, référents de projets, accompagnent les jeunes au quotidien et aident à la coordination entre les multiples intervenants dans le projet du jeune.

La démarche s'inscrit dans un cadre partenarial avec l'enfant, sa famille ou ses représentants légaux, l'établissement scolaire et les partenaires extérieurs (services sociaux, libéraux, CMP...)

Le contrat d'accompagnement est signé dans le mois qui suit la rentrée. Il définit les objectifs de l'accompagnement et formalise les engagements réciproques de l'usager, de sa famille et du SESSAD.

Le Projet individuel d'accompagnement (PIA) est construit avec le jeune et sa famille. Il précise des objectifs prioritaires de l'accompagnement au regard de ses besoins. Actualisé annuellement, le PIA fait l'objet de rencontres réunissant le jeune, la famille et les professionnels.

LES PARTENARIATS

Écoles Lycées Etablissements médico-sociaux Entreprises et commerces Collèges Lieux d'apprentissage RASED

Enseignants référents CMP Maison du Rhône Services sociaux Programme de réussite éducative Mairies Centres

DIME: Dispositif institut médico-éducatif

MDPH: Maison départementale des personnes handicapées

sociaux et sportifs
Mission locale
CRA

CMP: Centre médico-psychologique

RASED: Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Éducation nationale)

CRA: Centre ressource autisme

